



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le vendredi 12 juillet 2024

Participation citoyenne : un appel à projets initié par le Département pour 2025.

Afin de soutenir les démarches participatives, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle lance un appel à projets à destination des associations et des sociétés coopératives d'intérêt collectif. Objectif : impulser de nouvelles dynamiques participatives qui pourront influencer la déclinaison des politiques départementales.

Le Département de Meurthe-et-Moselle en est convaincu : la parole citoyenne constitue un levier fort pour enrichir ses politiques publiques et ses actions. Après avoir soutenu à titre expérimental plusieurs démarches participatives en 2023/2024 telles que des hackathons menés en collèges et la démarche *Mon village en transition* conduite par la Fédération départementale des foyers ruraux, le Département lance un fonds de soutien dédié. Il souhaite ainsi faire émerger des initiatives novatrices dans tous les domaines relevant de ses compétences (jeunesse, action sociale, culture, autonomie, transition écologique, etc.) en encourageant et en soutenant des démarches participatives en Meurthe-et-Moselle.

La participation citoyenne au cœur des projets

« C'est un appel que nous lançons aux associations qui œuvrent pour le vivre ensemble et qui ont à cœur de faire émerger la parole citoyenne », souligne Chaynesse Khirouni, présidente du Conseil départemental. « C'est aussi un appel aux projets nouveaux, émergents, ambitieux, originaux, qui, sans le savoir, n'ont parfois besoin que de ce petit coup de pouce pour réaliser de grandes actions », abonde le conseiller départemental délégué à la Participation citoyenne, Émilien Martin-Triffandier,

L'aide apportée a également pour but de créer du lien et d'expérimenter grâce à l'intelligence collective.

Les projets des candidats répondront à l'un ou plusieurs de ces 5 objectifs :

- Articuler les grandes questions de société à l'action départementale,
- Faire participer les citoyens à l'action publique,
- Adopter une méthode innovante et collaborative,
- Ancrer le projet dans le territoire,
- Contribuer à faire société.

Un appel à projets ouvert jusqu'au 6 septembre

L'enveloppe financière totale dédiée à cet appel à projets s'élève à 50 000 € en 2024.

Sont éligibles à cet appel à projets les associations et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) meurthe-et-mosellanes qui s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire ; qu'il s'agisse d'un club de Judo, d'une association d'animation de la vie rurale, d'une société coopérative qui agit pour l'environnement ou d'un collectif citoyen constitué, etc.

Nul besoin que l'objet de l'organisme soit consacré exclusivement à la citoyenneté.

Les porteurs de projet ont jusqu'au **vendredi 6 septembre 2024** inclus pour déposer un dossier de demande de subvention. Les subventions allouées s'inscriront dans une fourchette allant de 1 000 € à 10 000 € et ne pourront excéder 80 % du coût total du projet.

Regardez l'intervention vidéo d'Émilien Martin-Triffandier :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZnBQX1nMz2c>

Pour en savoir plus : <https://www.meurthe-et-moselle.fr/appels-a-projets/fonds-de-soutien-des-initiatives-de-participation-citoyenne>